

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE
D'ARJUZANX**

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Affiché/Publié le 25/04/2023

ID : 040-200000214-20230329-ARJ_DL7A_290323-BF



N° 7

Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2023

Le 29 mars 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Paul CARRERE
- Mme Dominique DEGOS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- Mme Sylvie PEDUCASSE

Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :

- Mme Isabelle CANTEGREIL
- Mme Martine COULOUDOU
- Mme Christelle GUILHEMSAN
- M. Alain CLOUTOUR

Avait donné procuration :

- Mme Salima SENSOU à M. Jean-Luc DELPUECH

Etait excusé :

- M. Xavier FORTINON

Etaient également présents :

- M. Denis RICHARD, Directeur du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Fabrice BOUCHET, Chargé d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 5 du 13 décembre 2022 par laquelle le Comité Syndical a adopté le budget primitif de l'exercice 2023,

VU les délibérations du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le présent budget supplémentaire prend en compte, outre les reports et les besoins en dépenses et en recettes nouvelles pour l'exercice budgétaire 2023, la reprise des résultats de l'exercice 2022 telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2022 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| • en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de | 66 290,19 € |
| • en section d'investissement, équilibre (y compris les restes à réaliser) à hauteur de | 500 946,66 € |

soit un budget du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023 se présentant comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| • en section de fonctionnement équilibre à hauteur de | 283 690,19 € |
| • en section d'investissement équilibre à hauteur de | 1 912 946,66 € |

- de préciser que le présent budget supplémentaire est voté avec la reprise des résultats de l'exercice 2022 après le vote du compte administratif de l'exercice 2022 et présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes comme suit :

- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE